

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DES USAGERS DE LA MARINA INTÉRIEURE D'EMPURIABRAVA

À Castelló d'Empúries, le 8 avril 2023, à 11 h 30, se tient l'assemblée générale de la communauté des usagers de la marina intérieure d'Empuriabrava (CUMIE), dans la Salle Polyvalente C/Marin 5, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée par le président M. Pedro Pérez Morell et information sur le quorum de participation.

1. Liquidation de l'exercice 2022
2. Budget pour 2023
3. Aperçu de l'exécution du budget 2023
4. Évolution des cotisations communautaires
5. Investissements futurs
6. Tour de table

Liste des utilisateurs accrédités (la liste individualisée des participants et des droits de vote est jointe à l'annexe 1) total des accréditations 56

Pourcentage de participation des utilisateurs avec droit de vote : 17,45 %.

Ouverture de l'Assemblée par le président de la CUMIE

M. Pedro Pérez Morell est le président de la CUMIE et l'entité MEGA 2019, S.L.U., représentée par M. Just Segura Durán, en est le secrétaire.

L'assemblée débute à 11 h 30 par l'introduction et l'ouverture de M. Pedro Pérez Morell, président de la CUMIE, qui remercie les usagers de leur présence et informe les participants que les assemblées à venir continueront à se tenir pendant la semaine sainte. Après la lecture de l'ordre du jour, il donne la parole à M. José Manuel Arrojo Botija, administrateur délégué d'EmpuriaPort, S.L.

L'ordre du jour est ensuite abordé en détail :

1.-Liquidation de l'exercice 2022.

M. Arrojo analyse positivement l'augmentation du paiement des cotisations qui est passé de 56,9 % en 2019 à 68,7 % en 2020 puis de 77,3 % en 2021 à 81,6 % en 2022. Un taux de recouvrement de 85 % est attendu, que nous souhaitons dépasser comme les années précédentes.

M. Arrojo a souligné la commodité de la domiciliation bancaire pour le paiement des cotisations, qui représente une grande économie de travail administratif, sans oublier que l'utilisateur bénéficie d'une réduction de 3 % sur le montant des cotisations, indiquant que le pourcentage de paiements par domiciliation bancaire est actuellement de plus de 20 % du nombre total des usagers enregistrés.

M. Arrojo indique également que l'année prochaine, l'assemblée se tiendra à un endroit davantage approprié au nombre de participants, l'actuelle salle polyvalente offerte par la mairie étant trop grande et peu confortable.

La liquidation de cette année est globalement conforme au budget pour l'année 2022.

Enfin, il expose la situation du paiement des cotisations de la communauté au 31 décembre 2022, qui sont honorées à 81,6 %, avec des dettes de 10,5 % et 7,5 % d'utilisateurs qui ne sont pas encore inscrits.

2.- Budget pour 2023

M. Arrojo informe que malgré les bons résultats dans la perception des cotisations pour 2022 et bien que le nombre d'utilisateurs ayant régularisé leur situation ait progressivement augmenté, pour 2023 la cotisation a été fixée à 3,95€/m², et il espère que pour les prochaines années elle soit plus proche de 3€/m², en respectant les investissements dans les travaux extraordinaires comme cela a été fait jusqu'à présent.

En ce qui concerne les dépenses courantes, il est indiqué qu'elles seront pratiquement les mêmes qu'en 2022, faisant preuve de bon sens sur la base de l'expérience cumulée au cours des années précédentes.

Il aborde brièvement les actions à réaliser en 2023, comme le jointoiment des murs, qui pour l'instant a été arrêté faute de budget, et l'installation d'un système de sécurité à l'entrée du port d'Empuriabrava.

3.- Avance du budget en exécution 2023

Le budget prévu pour cette année ne couvre que les coûts de réparation et d'entretien des murs des canaux et la mise en place d'un système de contrôle des bateaux pour la sécurité.

4.- Évolution des cotisations de la communauté

☑ Augmentation du prélèvement automatique à 24,3 %. Réduction de 3 % de la cotisation communautaire pour l'exercice en cours.

☑ Compte tenu du bon résultat du processus de régularisation, l'entité concessionnaire et l'APE ont décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la régularisation des cotisations en attente de paiement des années précédentes, avec une pénalité de 10 % sur les conditions en vigueur jusqu'en 2022.

☑ Nouveau responsable du service aux usagers de la CUMIE. Présentation de la nouvelle responsable du bureau des services aux usagers, Núria Mercader i Duran.

☑ Demande d'adaptation du règlement d'exploitation et de police à la situation des ports privés.

5.-Investissements futurs.

M. Arrojo commente les réparations qui ont été effectuées au niveau du jointoiment et de la réparation des murs et que, compte tenu de la taille de la marina d'Empuriabrava et des kilomètres de quai à réparer, les travaux se feront progressivement au cours des prochaines années.

En ce qui concerne les futurs travaux de l'association, il évoque le système de sécurité qui sera installé dans le port et l'embouchure d'Empuriabrava et donne la parole à Joan Vilaseca en tant que représentant de l'entreprise qui sera chargée de l'installation et du développement de ce système.

M. Vilaseca explique en détail le système d'identification des embarcations, qui fonctionne presque comme un système d'identification des personnes, mais avec quelques complexités et problèmes étant donné que cela n'a jamais été fait auparavant et que le processus sera un peu lent. Néanmoins, il affirme que ce système pourrait être implanté dans un délai d'environ cinq mois, or la mise en fonctionnement serait effective au bout d'environ deux ans, le temps que tous les bateaux soient enregistrés et que le système s'adapte à ce type de reconnaissance. Le contrôle se ferait à partir d'une tablette ou d'un téléphone, ce qui éviterait d'avoir une personne sur place disponible 24 heures sur 24, le contrôle se faisant via Internet.

M. Arrojo explique le projet d'usine de dessalement qui avait déjà été proposé pour le port de Torredembarra et indique qu'il est en contact avec l'administrateur délégué d'ECO SYSTEMS, M. Ignasi Casas, pour transférer ce projet au port d'Empuriabrava, mais ils sont encore en pourparlers concernant le fonctionnement du système, par tuyaux ou conteneurs, et le problème de l'excès de sel.

6.- Tour de table .

6.1 - M. Cristian Avaro demande la parole pour aborder la sécurité des canaux et son inquiétude quant au nombre de vols qui ont eu lieu, et il s'interroge sur l'utilité du nouveau système de sécurité.

M. Arrojo répond qu'il est impossible de contrôler tous les canaux, mais que ce système est une valeur ajoutée par rapport à d'autres et qu'il pourrait être une mesure dissuasive non négligeable.

6.2 - M. Agustí Ayats soulève le fait que le système de sécurité est très coûteux et ne comprend pas en quoi il peut contribuer à la sécurité.

M. Arrojo répond brièvement qu'il s'agit d'un défi à relever pour améliorer la sécurité et qu'il vaut mieux ça que rien.

6.3 - Mme Morell se présente en tant que nouvelle usagère et soulève le problème de savoir si les usagers n'ayant pas de bateau doivent payer la cotisation, si nous nous occupons des lumières extérieures de son poste d'amarrage et ce qu'il advient des rats qui se trouvent dans certaines zones.

M. Arrojo répond que la cotisation doit être payée par quiconque possède une place d'amarrage, que les lumières extérieures sont privées à chaque maison et que le problème des rats est un problème qui devrait être traité par la mairie.

6.4 - M. Luis Carrasco explique à Mme Morell l'importance de payer les cotisations, mais se plaint que le service n'est parfois pas aussi bon qu'il le souhaiterait et donne comme exemple le fait que si un bateau coule à un poste d'amarrage, c'est le propriétaire qui doit en assumer les frais. M. Miquel Arpa fait remarquer qu'il sait qu'ils ont souvent fourni ce service sans le facturer.

M. Arrojo répond que chaque cas est différent, qu'il y a de nombreux cas de bateaux coulés qui ont été retirés sans que l'on sache à qui ils appartenaient, et qu'à chaque fois le coût est élevé.

6.5 - Mme Hoffmann souhaite aborder le problème des bateaux de plaisance en location conduits par des mineurs et qui ont endommagé des bateaux privés à plusieurs reprises dans le Canal Marina et le Canal Central.

M. Arrojo répond à tout cela et indique qu'il y aura des réunions avec les entreprises de location de bateaux pour s'assurer qu'elles mettent en place des mesures de sécurité et de protection afin de ne pas endommager d'autres bateaux.

☑ M. Arrojo indique qu'une boîte de courrier électronique sera créée pour les plaintes et les suggestions qui peuvent être traitées immédiatement afin que les usagers n'aient pas à attendre la prochaine réunion pour pouvoir présenter leurs besoins, plaintes, suggestions, etc. adressés au président de la Cumie, au directeur du port et à l'administrateur délégué d'EmpuriaPort.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié les participants, l'Assemblée est levée à 13 h.

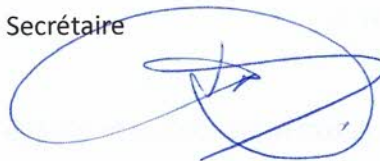
Signé : M. Pedro Pérez Morell

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pedro Pérez Morell', with a long horizontal stroke extending to the right.

Signé: M. Justo Segura Duran

Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Justo Segura Duran', with a large, circular flourish on the right side.

ANNEXE 1 : PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE DE CUMIE DU 8 AVRIL 2023

	AMARRAGE	NÚMERO	PERC	REPRESENTANT	
TITULAR			14,019	REPRESENTANT	1
TITULAR			0,425	REPRESENTANT	
TITULAR			0,0517	REPRESENTANT	1
TITULAR			0,0584	REPRESENTANT	1
TITULAR	A6954A	1	0,0125		2
TITULAR	A0906A	2	0,0203		2
TITULAR	A5613	3	0,0261		2
TITULAR	A473015	4	0,0091		1
TITULAR	A2723B	5	0,0196		1
TITULAR	A3153	6	0,0235		1
TITULAR	A6620	7	0,0102		1
TITULAR	A3447A	8	0,0196		1
TITULAR	A3186	9	0,0176		2
TITULAR	A3548	10	0,0244		1
TITULAR	A402628D		0,0235	REPRESENTANT	
TITULAR	A3566	11	0,0188		2
TITULAR	A3802B	12	0,0243		1
TITULAR	A2332A	13	0,0196		1
TITULAR	A473025		0,0057	REPRESENTANT	
TITULAR	A7839B	14	0,0183		1
TITULAR	A2701C		0,0243	REPRESENTANT	
TITULAR	A11127B	15	0,0137		1
TITULAR	A6804		0,0128	REPRESENTANT	
TITULAR	A7010 A7003A		0,0254	REPRESENTANT	
TITULAR	A82129	16	0,0047		1
TITULAR	A4655	17	0,0125		2
TITULAR	A82146		0,0047	REPRESENTANT	
TITULAR	A842122		0,004	REPRESENTANT	
TITULAR	A8101 A8161	18	0,2856		1
TITULAR	A1638B	19	0,0188		2
TITULAR	A1907B		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A1729D		0,0235	REPRESENTANT	
TITULAR	A1549B A7801	20	0,0462		2
TITULAR	A0216		0,0323	REPRESENTANT	
TITULAR	A3663		0,0102	REPRESENTANT	
TITULAR	A2302B		0,0085	REPRESENTANT	
TITULAR	A1837B		0,0188	REPRESENTANT	
TITULAR	A2336B		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A59191C29		0,0076	REPRESENTANT	

TITULAR	A11121 A4760B A4760A A479710		0,0912	REPRESENTANT	
TITULAR	A470122 A470123		0,0402	REPRESENTANT	
TITULAR	A342829A		0,0235	REPRESENTANT	
TITULAR	A04D5		0,034	REPRESENTANT	1
TITULAR	A1923B		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A1731B		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A4782		0,0391	REPRESENTANT	
TITULAR	A2018A		0,0188	REPRESENTANT	1
TITULAR	A2347B A2801		0,0618	REPRESENTANT	
TITULAR	A6806		0,011	REPRESENTANT	
TITULAR	A5202 A1226		0,0673	REPRESENTANT	
TITULAR	A5037	21	0,0133		2
TITULAR	A2320B		0,018	REPRESENTANT	
TITULAR	A3519		0,0292	REPRESENTANT	
TITULAR	A59191D04	22	0,0157		2
TITULAR	A3911		0,0391	REPRESENTANT	
TITULAR	A68011 A68012		0,0247	REPRESENTANT	
TITULAR	A2112B		0,018	REPRESENTANT	
TITULAR	A1815B		0,0219	REPRESENTANT	
TITULAR	A2703B		0,0203	REPRESENTANT	
TITULAR	A2237A		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A1905B		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A5104		0,0175	REPRESENTANT	
TITULAR	A2145A		0,0203	REPRESENTANT	
TITULAR	A2238A		0,0188	REPRESENTANT	
TITULAR	A3156		0,0282	REPRESENTANT	
TITULAR	A5233		0,0339	REPRESENTANT	
TITULAR	A3105		0,023	REPRESENTANT	
TITULAR	A4416		0,0227	REPRESENTANT	
TITULAR	A1908A		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A1936C		0,0172	REPRESENTANT	
TITULAR	A43232503		0,0203	REPRESENTANT	
TITULAR	A3535 A1539		0,0746	REPRESENTANT	
TITULAR	A1729AE		0,0211	REPRESENTANT	
TITULAR	A4664 A464031		0,0194	REPRESENTANT	
TITULAR	A3225 A3217B		0,0653	REPRESENTANT	
TITULAR	A2039B	23	0,0196		1
TITULAR	A2706B	24	0,0196		1

TITULAR	A3230		0,0201	REPRESENTANT	
TITULAR	A400607A	25	0,0258		2
TITULAR	A3307		0,0417	REPRESENTANT	1
TITULAR	A11226 A2148B		0,0532	REPRESENTANT	
TITULAR	A2148A		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A11123B		0,0164	REPRESENTANT	
TITULAR	A2206	26	0,0556		2
TITULAR	A6713 A6716		0,0238	REPRESENTANT	
TITULAR	A4322B		0,0274	REPRESENTANT	
TITULAR	A3115		0,0235	REPRESENTANT	
TITULAR	A1831A01	27	0,0078		3
TITULAR	A3120		0,0223	REPRESENTANT	
TITULAR	A31101		0,0167	REPRESENTANT	
TITULAR	A344143E	28	0,0227		1
TITULAR	A2150B		0,0188	REPRESENTANT	
TITULAR	A43232504		0,0203	REPRESENTANT	
TITULAR	A4120B	29	0,0157		2
TITULAR	A5042	30	0,0235		2
TITULAR	A6315	31	0,0133		1
TITULAR	A6529 A6509		0,0308	REPRESENTANT	
TITULAR	A2112A		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A6721		0,011	REPRESENTANT	
TITULAR	A2243A		0,0196	REPRESENTANT	
TITULAR	A0516	32	0,021		2
TITULAR	A5611 A8420614 A8420615		0,329	REPRESENTANT	
TITULAR	A276404	33	0,0078		1
			17,4536		56

